

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 05 FEVRIER 2009**

**Délibération  
n° 2009.02.012**

**ORU Ma Campagne,  
Basseau Grande  
Garenne et Champ de  
Manoeuvre -  
convention  
pluriannuelle relative  
à l'opération de  
renouvellement  
urbain du Grand  
Angoulême :  
avenants n° 1 et  
avenant n° 2**

**LE CINQ FEVRIER DEUX MILLE NEUF à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 janvier 2009**

**Secrétaire de séance** : Catherine DESCHAMPS

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Jacky BONNET, Stéphane CHAPEAU, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Nicolas DENIS, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Robert DUMAS-CHAUMETTE, François ELIE, Guy ETIENNE, Henri GARCIA, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Bertrand MAGNANON, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL

**Ont donné pouvoir** :

Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, Maurice FOUGERE à Denis DOLIMONT, Alain PIAUD à Guy ETIENNE

**Excusé(s)** :

Gilles VIGIER

**Excusé(s) représenté(s)** :

Jean-Claude BEAUCHAUD par Bertrand MAGNANON, Fatiha BOURDAREAU par Nicolas DENIS, Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Simon DEFORGE par Gérard DESAPHY, Jean PATIE par Robert DUMAS-CHAUMETTE

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / RENOUVELLEMENT URBAIN	Rapporteur : <b>Monsieur BESSE</b>
--	------------------------------------

<b>ORU MA CAMPAGNE, BASSEAU GRANDE GARENNE ET CHAMP DE MANOEUVRE - CONVENTION PLURIANNUELLE RELATIVE A L'OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU GRAND ANGOULEME : AVENANTS N° 1 ET AVENANT N° 2</b>
--

Vu la délibération n°87 du 20 mars 2002, approuvant la Convention Territoriale du Contrat de Ville du Grand Angoulême ;

Vu la délibération n° 218 du 7 juillet 2005, approuvant la participation financière globale de la ComAGA sur le projet de rénovation urbaine du Grand Angoulême, notamment du quartier de Ma Campagne, ainsi que sa répartition sur les différents volets,

Vu la délibération n° 304 du 29 septembre 2005, approuvant la participation financière globale de la ComAGA sur le projet de rénovation urbaine du Grand Angoulême, notamment du quartier de Ma Campagne, ainsi que sa répartition sur les différents volets, et autorisant le Président à signer la convention pluri-annuelle.

Vu la délibération n°485 du 20 décembre 2007 approuvant la participation financière globale de la ComAGA sur le projet de rénovation urbaine du Grand Angoulême, notamment des quartiers de Basseau Grande Garenne à Angoulême et du Champ de Manœuvre à Soyaux, ainsi que sa répartition sur les différents volets et approuvant l'avenant n° 1 à la convention pluri-annuelle relative à l'opération de renouvellement urbain du Grand Angoulême

Il convient de prendre trois avenants simultanés aux conventions pluri-annuelles relatives aux ORU du Grand Angoulême compte-tenu d'un certain nombre de modifications relatives :

- aux opérations de reconstitution de l'offre,
- aux espaces résidentialisés et aux logements en accession sociale à Ma Campagne,
- au projet de Basseau Grande-Garenne, (maintien des deux écoles et implantation de l'école d'arts plastiques « Les acacias » en proximité de l'école primaire Jean Mermoz dans l'objectif de créer un pôle d'excellence autour des arts plastiques sur le quartier),
- au projet des équipements commerciaux de la place Jean Jacques Rousseau à Soyaux,

- 1) L'avenant n°2 relatif au quartier de Ma Campagne modifie le montant total des opérations (base de financement) qui est porté à 113 646 720 €. Des changements relatifs aux opérations de reconstitution de l'offre sont introduites (changement de lieu, d'opérateur ou de type de produits) et certaines opérations d'espaces verts sont intégrées aux résidentialisations ou aux aménagements auxquels ils se rapportent.

Les participations financières de la ComAGA sur les opérations qui ne concernent pas les créations de logement ne sont pas impactées par ces changements (modalités et montant identiques).

Ces modifications induisent une réduction du nombre total de logements de type PLUS CD inscrits dans les 3 opérations de renouvellement urbain (et dans les maquettes) de la communauté d'agglomération du grand Angoulême, soit une baisse de 31 logements de type PLUS - CD (30 suite à cet avenant en plus de la transformation déjà actée dans la maquette de janvier 2008 de l'opération de Puymoyen).

Cette baisse totale de 31 logements de type PLUS - CD, inférieure à la demande initiale de l'ANRU, a été acceptée par l'ANRU en comité de pilotage du 15 juillet 2008 et se traduit par une diminution de la participation de l'ANRU de 364 800 €. Cette participation de l'ANRU est réinjectée sur l'opération de l'EPARECA du Champ de Manœuvre (voir 3).

Le nombre total de logements (PLUS et PLUS CD) sur cette maquette est augmenté de 13 logements qui sont retirés de la maquette de Soyaux - Champ de Manœuvre.

Le nombre d'opérations situées sur l'agglomération et donc bénéficiant d'une intervention de la ComAGA au titre du soutien à la production de logements sociaux s'accroît de 50 avec une participation supplémentaire de la ComAGA de 200 000 €.

La participation du département de la Charente est modifiée par la suppression des 30 logements PLUS-CD et l'augmentation du nombre total de logements sur cette maquette. Le différentiel pour le Département est de +10 080 €.

La participation de la ville d'Angoulême baisse de 10 107 € suite à un changement de maîtrise d'ouvrage sur une opération de résidentialisation.

Sur l'ensemble des résidentialisations, les répartitions des participations de la ComAGA aux opérations de résidentialisations sont modifiées entre les différentes opérations sans modification globale de l'enveloppe affectée à cette famille d'opération.

- 2) L'avenant n°1 relatif au quartier de Basseau Grande Garenne modifie le montant total des opérations (base de financement) qui est porté à 74 310 604 € dont 69 149 493 € d'opérations financées par l'ANRU et 5 161 111€ d'opérations associées au projet non financées par l'ANRU (Centre médico-social, etc.). Des changements relatifs aux opérations de reconstitution de l'offre sont introduites (changement de lieu, d'opérateur ou de type de produits), et des modifications mineures sur certaines opérations du projet : la réhabilitation des écoles portera sur les deux écoles de Saint Exupéry et de Mermoz et l'école d'arts plastiques communautaire sera installée à proximité de l'école Mermoz dans un projet de développement de pôle d'excellence artistique sur le quartier.

Ces modifications induisent une augmentation du nombre total de logements PLUS et PLUS CD de 16 logements qui sont retirés de la maquette de Soyaux - Champ de Manœuvre.

Pour l'opération de la Gare à Ruelle (10 PLUS), il s'agit de la transformation d'une opération initialement prévue en PLS qui sera dorénavant en PLUS et introduite au titre de la reconstitution de l'offre ORU. Le financement de cette opération ayant déjà été attribué par la ComAGA, aucune nouvelle participation de la communauté d'agglomération ne sera versée sur cette opération.

Le nombre d'opérations situées sur l'agglomération et bénéficiant d'une intervention de la ComAGA au titre du soutien à la production de logements sociaux s'accroît de 6 sur cette convention soit 24 000 € en plus pour ComAGA.

La participation du département de la Charente est modifiée par l'augmentation du nombre total de logements (+16). Le différentiel sur cette maquette est pour le Département de +26 880 €.

- 3) L'avenant n°1 relatif au quartier du Champ de Manœuvre à Soyaux modifie le montant total des opérations (base de financement) qui passe à 52 564 864 € d'opérations financées par l'ANRU suite au transfert de certaines opérations de reconstitution de l'offre sur les deux autres maquettes concernant l'agglomération et à l'augmentation de l'opération du centre commercial EPARECA. Des changements relatifs aux opérations de reconstitution de l'offre sont introduites (nouvelles opérations en remplacement de la programmation supplémentaire à identifier et remplacement de l'opération des Godiers par d'autres opérations dont les délais de réalisation sont plus courts. Le nombre total de logement est réduit, certaines opérations de reconstitution de l'offre ayant été transférées dans les deux autres maquettes de l'agglomération du Grand Angoulême.

Ces modifications induisent une réduction du nombre total de logement PLUS et PLUS CD sur cette maquette de 31 logements.

Par conséquent, la participation de la ComAGA est de 116 000 € et celle du département de la Charente est modifiée par la diminution du nombre total de logements, le différentiel s'élevant à moins 49 578 €.

- 4) Le tableau ci-dessous présente le bilan technique et financier global :

	<b>Ma Campagne</b>	<b>Basseau Grande- Garenne</b>	<b>Champ de Manœuvre</b>	<b>TOTAL</b>
PLUS CD	-30	0	0	<b>-30</b>
PLUS	+13	+16	-29	<b>0</b>
Dont PLUS sur agglomération ou à financer	+50	+6	-29	<b>27</b>
Dont logements PLUS OPH	+6	+4	-8	<b>+2</b>
Dont Logements PLUS SA le Foyer	0	0	0	<b>0</b>
Dont logements PLUS LOGELIA	+7	+12	-21	<b>-2</b>
Différentiel ANRU sur logements	-364 800 €			
Différentiel ANRU sur place JJ Rousseau			+364 800 €	
Solde ANRU				<b>0 €</b>
<b>Participation ComAGA</b>	<b>+200 000 €</b>	<b>+24 000 €</b>	<b>-116 000 €</b>	<b>+108 000 €</b>
Participation villes :				
Angoulême	- 10 107 €	0 €		<b>10 107 €</b>
Soyaux			+ 148 642 €	<b>+ 148 642 €</b>
Participation Département	+10 080 €	+26 880 €	- 49 578 €	<b>-12 618 €</b>
Participation EPARECA (commerces)			+ 643 344 €	<b>+ 1 255 249€</b>
Participation SA Le Foyer (uniquement sur les commerces)			- 359 832 €	<b>- 359 832 €</b>
Base de financement	+2 815 746 €	+1 247 973 €	-2 629 769 €	<b>+1 433 950 €</b>

La base de financement augmente suite à l'augmentation des coûts unitaires des nouvelles opérations de reconstitution de l'offre et de l'opération du centre commercial. La participation de L'ANRU reste identique. La participation du département de la Charente baisse suite à la réduction du nombre de PLUS-CD.

La participation de la ComAGA suite à la substitution d'opérations situées hors agglomération par des opérations situées en agglomération est modifiée. Le différentiel de subvention soit 108 000 € sera engagé sur le disponible de l'autorisation de programme ORU – AP N° 6.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 14 janvier 2009,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 27 janvier 2009,

**Je vous propose :**

**D'ANNULER** la délibération n°188 du 25 septembre 2008 approuvant un avenant n° 2 à la convention pluriannuelle relative à l'opération de renouvellement urbain du Grand Angoulême pour le quartier de Ma Campagne.

**D'APPROUVER** l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle relative à l'opération de renouvellement urbain du Grand Angoulême modifiant la maquette financière pour le quartier de Ma Campagne.

**D'APPROUVER** l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle relative à l'opération de renouvellement urbain du Grand Angoulême - Basseau Grande Garenne modifiant la maquette financière.

**D'APPROUVER** l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle relative à l'opération de renouvellement urbain du Grand Angoulême – Champ de Manœuvre à Soyaux modifiant la maquette financière.

**D'IMPUTER** la dépense de 108 000 € pour les nouvelles opérations de reconstitution de l'offre sur l'agglomération sur l'autorisation de programme n°6, ORU.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdits avenants.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>16 mars 2009</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>18 mars 2009</b>